

DAVID

15, Rue Cherif Pacha

OPTIQUE MONTRES BIJOUX

Grand Choix d'ARTICLES

POUR CADEAUX

JOURNAL SUISSE D'EGYPTE ET DU PROCHE-ORIENT

Organe Officiel des Sociétés Suisses

PROCHE-ORIENT

d'Egypte de Syrie et de Palestine

REDICTION, ADMINISTRATION et EXPEDITION : ALEXANDRIE, 30, Rue Salah el Dine. Tél. 29795.

Adresse Télégraphique «HELVE»

AU CAIRE: ADMINISTRATION ET PUBLICITE 22, Rue Kasr El Nil - Téléphone No. 40938

THE ALEXANDRIA INSURANCE COMPANY, S.A.E.

Président du Conseil d'Administration: S.E. ALY PACHA YEHIA Vice-Président: M. Georges ALLEMANN

ASSURANCES: INCENDIE, ACCIDENTS TRANSPORTS, etc.

Siège Social à ALEXANDRIE: Immeuble de la Société 12, Boulevard Saad Zaghloul Succursale du Caire: 17, Rue Kasr el Nil

CHRONIQUE NATIONALE

QUERELLES D'ALLEMANDS



Les journaux suisses reçus par le dernier courrier se font longuement l'écho du mauvais quart d'heure passé par la presse suisse à la conférence de la Wilhelmstrasse à laquelle sont régulièrement convoqués les correspondants de journaux étrangers à Berlin.

Il est difficile de se rendre compte exactement des accusations qui sont portées contre une douzaine de nos journaux.

Tout ce qu'on sait exactement, c'est que Dr. Schmidt ayant déclaré que la presse suisse faisait front contre le Reich et qu'elle persistait à maintenir une attitude négative envers l'Ordre Nouveau, les journalistes suisses présents s'abstinrent de répondre à l'Algarade.

Alors le Dr. Schmidt d'une voix chargée de menaces, leur lança à la tête des reproches véhéments: «Il n'y aura aucune place, dit-il rageusement, pour des journalistes de ce genre dans la Nouvelle Europe. Nous ferons en sorte qu'ils soient impitoyablement éliminés. Peut-être leur laisserons-nous la faculté d'établir leurs foyers dans les steppes de l'Asie, ou peut-être jugerons-nous beaucoup plus simple de les envoyer dans l'autre monde».

La réponse de notre presse a été d'une dignité et d'une fermeté parfaites.

La «Gazette de Lausanne, par exemple relève, qu'avant tout on s'est servi à Berlin, d'un texte mal traduit.

«S'il paraît nécessaire de revenir encore une fois sur le regrettable incident qui s'est produit au cours de la conférence de presse de Berlin, c'est que le texte sur lequel on s'est fondé à la Wilhelmstrasse contenait un erreur de traduction. D'après l'information diffusée par l'agence de presse allemande «Europa-press», le Dr. Schmidt s'en est pris d'une façon générale à l'attitude de la presse suisse à l'égard de l'«Europe nouvelle», mais il a critiqué avec une vivacité toute particulière un article de la «Libera Stampa», petit journal socialiste tessinois. L'agence en question a déclaré que, dans cet article, l'Allemagne, c'est-à-dire l'axe, était comparée à un Moloch qui dévore les enfants et les nations de l'Europe.

Qu'en est-il en réalité? Dans un article de la «Libera Stampa» intitulé «L'Europe ou la mort», on déclare entre autres que l'Europe en gestation (l'Europa nascitura) engloutit beaucoup de richesses et paraît être une divinité assez semblable au Moloch des Phéniciens auquel on a dit, sacrifié des milliers d'enfants innocents.

L'auteur de l'article incriminé n'a peut-être pas eu tort lorsqu'il

établit un parallèle entre cette cruelle divinité des Anciens et la guerre actuelle, qui exige de tous les belligérants des sacrifices incommensurables et n'épargne pas la population civile. Mais lorsque le porte-parole du ministère des affaires étrangères déclare que le journal en question a comparé l'Allemagne, c'est-à-dire l'axe à un Moloch, il commet une regrettable erreur, qui ne peut s'expliquer que par une traduction inexacte de l'article incriminé. Rappelons, en outre, que le titre de l'article «L'Europe ou la mort» fait simplement allusion à l'un des slogans préférés des Doriot et des Déat, lesquels, en leur qualité de fascistes français, ne sauraient être accusés d'hostilité à l'égard de l'«ordre nouveau».

L'article de la «Libera Stampa» ne pouvait donc pas servir de base à une attaque contre la presse suisse. Sans préjudice du fait que la feuille en question n'a qu'une diffusion extrêmement restreinte, et que l'immense majorité des Suisses ignorent, jusqu'à son nom.

La Neue Berner Zeitung a déclaré: «La conception nationale-socialiste d'un Nouvel Ordre européen est absolument incompatible avec la liberté des nations ou des peuples d'Europe».

«Il semble cependant ressortir des déclarations de M. Schmidt que le principal grief qu'on fait à notre presse est de ne pas marquer assez d'enthousiasme pour le projet d'une nouvelle Europe tel qu'on le conçoit à Berlin. Le porte-parole du ministère des affaires étrangères, s'exprimant avec une vivacité qui surprend de la part d'un diplomate, aurait, en effet, ajouté, que dans la nouvelle Europe il n'y aurait pas de place pour les journaux qui ont écrit contre elle: «Leur procès serait vite fait; ou on les enverrait chercher une autre patrie dans les steppes de l'Asie, ou bien il serait peut-être encore préférable de les expédier dans l'autre monde», écrit le «Journal de Genève».

Le «Volksrecht» de Zurich écrit: «La perspective de la mort ne peut effrayer quelqu'un qui doit imaginer ce que sera la «Nouvelle Europe» de demain en se basant sur ce qu'il y voit aujourd'hui».

Du «Basler Nachrichten»: «Il est temps que notre gouvernement rejette d'une façon absolument claire et énergique toute tentative d'intimidation».

Le «Volksrecht» a publié en manchette, cette déclaration lapidaire: «Wir Machen nicht mit» (Nous ne marchons pas).

Les Suisses ont envoyé à leurs journaux des centaines de lettres enthousiastes. La Ligue des Etudiants suisses vota une approbation unanime.

La presse neutre a approuvé la réaction aussi digne qu'énergique de notre opinion. Le principal journal de Stockholm applaudit. Le «Yeni Sabah» d'Ankara écrivit sans ambages: «Les menaces dirigées contre la Suisse nous donnent un avant-goût de ce que le monde peut attendre si l'Allemagne est victorieuse».

La réserve dont notre opinion publique a fait preuve jusqu'ici à l'égard de la conception nationale-socialiste de l'Europe nouvelle est plus que légitime. Ainsi que Mr. Feldmann l'a aussitôt remarqué dans la «Neue Berner Zeitung», cette conception d'un «ordre nouveau» sous l'hégémonie de l'Allemagne serait absolument incompatible avec l'indépendance et la souveraineté des Etats européens, puisque c'est une volonté étrangère qui, par exemple, déciderait ce qu'on peut dire et ne pas dire, écrire et ne pas écrire en Suisse, au risque d'être déporté ou «expédié dans l'au-delà». A l'exception de l'Allemagne, il n'y aurait pas place, dans cette nouvelle organisation continentale, pour des pays libres.

On doit bien savoir à Berlin que jamais nous n'accepterons de notre plein gré un statut international qui nous priverait de notre indépendance. Ainsi que des porte-parole du Conseil fédéral l'ont déclaré à diverses reprises depuis la guerre, nous pouvons être partisans d'une «collaboration» internationale, notamment dans le domaine économique, mais il va sans dire que cette collaboration n'est possible qu'entre Etats indépendants. Ni les menaces ni les tenta-

tives d'intimidation ne doivent nous faire dévier de cette ligne de conduite, qui est du reste entièrement conforme à notre politique de neutralité.

Notre presse mérite-t-elle les reproches que lui prodigue le Dr. Schmidt? Sincèrement, non.

A part quelques exceptions qui deviennent de plus en plus rares, nos journaux se conforment volontairement aux règles de réserve et de correction que la discipline nationale leur impose dans les graves circonstances présentes; ils savent que notre conception de la neutralité s'identifie avec celle de l'intérêt national.

Sans doute il n'est pas toujours aisé de trouver la juste mesure entre ce devoir de neutralité et l'expression d'une opinion libre pour tout ce qui touche à notre indépendance; car ce même intérêt national exige que notre presse puisse user de sa liberté là où elle ne risque pas de compliquer la tâche déjà suffisamment ardue de notre gouvernement. Il faut, notamment, qu'elle conserve le droit de défendre notre idéal national et les valeurs sur lesquelles il est fondé, même si cette défense risque de déplaire à certains potentats étrangers.

La Suisse, qui attend de ses soldats qu'ils remplissent leur devoir, cas échéant jusqu'au sacrifice suprême, a le droit d'exiger de ses hommes politiques et de ses journalistes que, quoi qu'il arrive, ils restent, eux aussi, toujours fidèles au drapeau.

Il va de soi qu'à Berne, on attache dans les milieux du Palais fédéral une extrême importance aux déclarations de M. le ministre Schmidt, porte-parole de la Wilhelmstrasse. Il ne s'agit pas seulement d'une querelle entre une autorité étrangère et une partie de la presse suisse. En effet, d'après les renseignements que l'on possède, cette autorité étrangère a laissé entrevoir les mesures qu'elle prendra au lendemain de la guerre sur notre territoire et contre des citoyens suisses. En fait, c'est la question de notre souveraineté qui a été soulevée et cela ne saurait rester sans réponse.

Voici le texte du communiqué publié:

Le chef du Département politique a donné connaissance au Conseil fédéral du rapport de la légation de Suisse à Berlin sur les déclarations faites par le chef de la division de presse de l'Office allemand des affaires étrangères. Il a rendu compte en même temps de l'entretien qu'il a eu à ce sujet avec le ministre d'Allemagne à Berne.

La presse suisse s'efforce, dans son ensemble d'observer la réserve qui commande le maintien des bonnes relations de notre pays neutre avec toutes les puissances belligérantes. Le Conseil fédéral regrette donc les critiques qu'on a cru devoir adresser à notre presse et à son contrôle en général, et particulièrement des menaces formulées.

Cette manière de voir a été communiquée au ministre d'Allemagne à Berne et à la légation de Suisse à Berlin.

LETTRE DE SUISSE

La Suisse et les événements dans la Méditerranée

Les récents événements survenus en Afrique du Nord et l'occupation de tout le territoire français ne manquent pas d'avoir de sérieuses répercussions sur notre ravitaillement. Alors qu'autrefois nos bateaux naviguaient dans l'Atlantique et dans la Méditerranée sans être sérieusement exposés à la guerre sous-marine, les choses ont bien changé depuis.

Nos autorités se sont montrées très prévoyantes en rationnant le pain car la plus grande partie de notre blé nous vient d'Amérique et l'on ne peut guère s'attendre dans l'état actuel des choses à ce que les belligérants assouplissent, en faveur des nôtres les mesures du blocus et du contre blocus.

Au fur et à mesure qu'ils tendent toutes leurs forces pour remporter une décision, nous risquons de connaître au cours des mois prochains des difficultés qui nous ont été épargnées jusqu'ici.

Nous devons subsister avec les maigres réserves qui nous restent et redoubler d'effort pour assurer notre approvisionnement.

Toutefois nous ne voulons pas et nous ne devons pas oublier que les belligérants d'une manière générale nous connaissent notre situation toute

spéciale. Certes il a fallu quelquefois déployer de grands efforts pour les convaincre, et nous sommes loin d'avoir obtenu toutes nos revendications.

Mais nous espérons qu'ils continueront malgré tout à nous aider. Les difficultés économiques ne sont pas les seules, auxquelles nous ayons à faire face. Par suite de l'occupation de tout le territoire français, la Suisse se trouve dans une situation qu'elle n'a jamais connue jusqu'ici, même pas à l'époque de l'hégémonie napoléonienne.

Pendant plus d'un siècle elle a été entourée par quatre voisins. Ce régime, qui n'a pas créé la neutralité helvétique et qui ne la conditionnait pas, d'un certain point de vue, présentait pour nous de singuliers mérites, celui de rendre notre neutralité une chose relativement aisée. Nos voisins se faisaient des trepoids, leurs forces se compensaient ce qui ne laissait pas de constituer pour nous une garantie fort appréciable.

Cette situation nous permettait également d'entretenir avec tous nos voisins des relations amicales. Cela était d'autant plus réel que les puissances s'étaient mises d'accord pour éliminer un sujet de discorde possible en nous confiant la garde des Alpes, position stratégique et artère vitale pour l'Europe entière.

Au cours des ans, cette situation s'est notablement transformée. Si la guerre de 1914-1918 ne l'avait pas sensiblement affectée, la paix de Versailles lui aurait apporté de sérieuses garanties.

En printemps 1938, la frontière suisse du côté de l'Allemagne est devenue presque aussi longue que celle qui nous reliait à la France, tandis que la frontière italo-suisse restait encore la plus longue des trois.

Deux ans après, en juin 1940, de nouvelles modifications sont intervenues. Deux puissances étaient unies par une alliance fort étroite tandis que la troisième, après une dure défaite, voyait la plus grande partie de son territoire occupé et se trouvait réduite à un rôle passif.

Malgré tout, par l'étroite bande de territoire qui nous reliait à la France non occupée, nous pouvions communiquer avec un monde différent de celui qui nous entourait maintenant de toutes parts. Cela ne manquait pas d'avoir une certaine importance pour un petit pays qui se faisait un droit d'avoir des fenêtres ouvertes sur l'étranger.

Cette dernière issue vient de se fermer, à la suite de l'occupation du territoire français tout entier. Pratiquement nous sommes isolés de toutes les parties du monde et nous ne sommes plus en contact qu'avec des pays qui sont tous soumis à une direction unique. C'est en cela que réside la situation exceptionnelle en face de laquelle nous nous trouvons pour la première fois dans l'histoire.

Nous sommes loin de l'ancien équilibre européen et la Confédération se voit désormais forcée de produire sa politique de neutralité dans des conditions totalement différentes.

Il est clair que cette politique ne peut guère changer. Elle restera ce qu'elle a toujours été. La Suisse s'est engagée dans une voie dont elle ne saurait dévier sans se renier elle-même. Nous sommes engagés d'honneur.

Nous avons confirmé ces engagements au début de ce présent conflit. Nous ne sommes pas seulement neutres vis-à-vis de nos voisins immédiats, mais de tous les pays du monde. Cette politique ne peut donc être modifiée.

Ces engagements nous ne sommes pas seuls à les avoir contractés. Les grandes puissances y ont souscrit. Il s'agit d'un contrat bilatéral qu'aucune des parties n'a le droit de modifier de sa propre autorité.

Si les récents événements de la guerre risquent fort de nous créer de nouvelles difficultés, nous avons du moins à maintenir une politique difficile entre toutes. Ils resteront sans influence sur notre attitude générale qui sera après comme avant celle de la fidélité et du respect de la parole donnée. La Suisse à cet égard, ne décevra personne.

LA SEMAINE EN SUISSE

LE PROJET DE LOI SUR LA FORMATION PROFESSIONNELLE

Dans les milieux parlementaires on se plaint beaucoup depuis quelques temps que le rôle des Chambres fédérales ait fort diminué.

Sans doute exercent-elles le droit de contrôle sur les faits et gestes du gouvernement. C'est ainsi que les membres des deux Chambres sont appelés à étudier la gestion du Département des Finances, par exemple, mais ils ne prennent pas beaucoup d'initiatives. Leur rôle est plutôt passif et il leur arrive très rarement d'exercer une de leurs prérogatives essentielles qui est de légiférer, de concevoir des lois.

Charly Clerc.

(Lire la suite en page 3)

LA VIE LITTÉRAIRE EN SUISSE

ALLEMANDE

Un grand roman historique -- Une biographie plus entraînante qu'un roman

De cette brillante et fameuse Vie de Jean-Gaspard Schweizer, le philantrope aventureux — et l'on voudrait même dire aventurier — que nous a laissée David Hess, Gottfried Keller a dit qu'on pourrait tirer la matière d'un roman et d'une demi-douzaine de nouvelles. Eh bien, la chose est faite. On peut l'affirmer déjà, bien que les cent pages de la «Cité des pères» ne forment qu'un tome premier qui en annonce pour le moins deux autres (1).

Ce tome premier, voilà des années que Robert Faesi nous le fait attendre — en lisant parfois un chapitre à ses amis, en publiant un autre dans la Nouvelle Gazette de Zurich, mais à n'en parcourir que vingt ou trente pages, on comprend aujourd'hui qu'une oeuvre pareille, avec toute la culture historique, généalogique, sociale, mondaine et immobilière qu'elle suppose, avec le labeur de re-création et la besogne d'animateur qu'elle nécessite, ait mis un très long temps à mûrir.

L'auteur, qui commença, par de jolies et adroites évocations du dix-huitième zurichois, et continua par deux ou trois nouvelles historiques gracieuses et bien agencées — je ne parle pas de ses poèmes, de son théâtre, de sa critique — est en train de mener à chef le projet le plus ambitieux de son existence, l'édifice le plus imposant qu'il ait jamais entrepris. Quand il nous confiait naguère: «J'essaie de faire des Büdenbrooks zurichois», je me rends compte de ce qu'il voulait dire.

On n'insistera jamais assez, dans l'histoire des sciences comme dans celle des lettres, sur le curieux phénomène de la simultanéité des inventions. Il y a quelques jours, avant d'avoir lu la «Cité des pères», je parlais ici des «Jeunes Puritains» d'Albert J. Welti. N'insistons pas sur la publication au cours du même mois de deux romans énormes, et traitant de l'âme de Zurich, mais sur l'analogie entre les moyens dont usent les deux romanciers. Welti veut peindre la génération née au lendemain de 1890, et la crise où elle devra passer, et, pour ce faire, il choisit Bender, Brückmehli et Scharni, si bons compagnons de classe et de jeu, qu'on les appelait les trois Suisses, et il les conduit tout à travers une difficile jeunesse.

Robert Faesi, pour évoquer la génération née entre 1750 et 1780, élit trois cousins qui deviennent amis, à savoir Jean-Gaspard Schweizer, Léonard Heidegger et Gerold Edlibach, que leurs camarades surnommaient volontiers et qui eux-mêmes s'intitulaient des Trois, Confédérés. Ici s'arrête l'analogie entre nos deux inventeurs littéraires. Autant Welti ressemble à un fleuve qui roule avec vigueur tous les matériaux imaginables, autant Faesi est l'écrivain châtié, prudent, correct et inspiré tout ensemble à la fois harmonieux et solide, le poète qui sait ménager ses effets, et ne s'amuse point, en marge de son récit, à taquiner les vivants ou les morts. Tout au plus pourrait-on insinuer que la culture de l'écrivain, son goût des choses et des figures d'avant 89, font ressembler parfois, ce livre à un délicieux musée d'estampes, d'objets et d'âmes. Mais on ne se dit cela que par instants, et encore s'empresse-t-on de souligner l'adjectif délicieux plutôt que le substantif musée.

J'en reviens aux trois jeunes héros, fils de la Zurich patricienne et puritaine, et qui ne sortent point de la même atmosphère familiale. Mais la vieille cité nous apparaît d'autant mieux dans les trois héros, dont l'un incarne la magistrature, l'autre le négoce, et le troisième le service étranger. Je ne sais pas dans quelle mesure ces héros ont mangé des raisins verts, comme dit l'Écriture mais je constate que les dents des enfants sont bientôt agacées. Heureusement que deux ou trois coeurs de femmes rendent moins austère leur adolescence. Nul n'oubliera celle que Faesi appelle si joliment Matröschchen. Si on les nomme Confédérés, ces trois garçons, c'est qu'ils se montrent, dès le début, plus républicains que leurs camarades et tout leur clan. Que la campagne demeure sujette de la ville, que les baillis règnent en plusieurs lieux de leur canton, cela ne leur paraît pas très normal dans un pays qui exalte les Waldstaetten et leur conquête de la liberté. Il est certain que le jeune Jean-Gaspard, qui subit à domicile le joug d'un tyran et du pire des originaux, commence plus tôt que les autres à se montrer curieux rerum novarum. C'est lui qui, d'ordinaire, sera l'entraîneur de ses amis. C'est par sa faute qu'à diverses reprises les autres seront compromis et châtiés. Il s'en faut de bien peu que, dans le procès capital du pasteur Waser, ces jeunes gens ne soient dénoncés comme complices.

Un autre souci nous a inspiré ce roman: c'est l'esprit de critique par

Charly Clerc.

(Lire la suite en page 4)

CHRONIQUE ECONOMIQUE

LE COMMERCE EXTERIEUR DE LA SUISSE

Les derniers événements internationaux révèlent une extrême importance qui ne manquera pas d'avoir des répercussions en Suisse bien que la Suisse ne soit pas mêlée au conflit des grandes puissances.

Situé en plein centre d'un continent en guerre, notre pays devra forcément ressentir les conséquences des événements qui se déroulent autour de lui. On ne peut dire déjà quelles seront les conséquences qui résulteront du fait de l'intervention des troupes américaines en Afrique du Nord ou de l'occupation par les troupes allemandes du territoire français.

Une chose est certaine: c'est que les difficultés quant à son approvisionnement en matières premières et son contact avec le monde extérieur, ne vont pas manquer de s'aggraver encore.

Le fait que la Méditerranée, qui joue un rôle si important pour notre approvisionnement soit devenue un des principaux théâtres de la guerre, est de nature à causer aux autorités suisses de nouveaux soucis.

La sécurité de la navigation diminue encore les possibilités d'importation.

Le peuple suisse est resté calme à l'annonce des nouveaux événements. La guerre a de dures exigences. Les Suisses savent par expérience que les pays neutres n'échappent pas aux conséquences, parfois douloureuses des conflits.

Nos autorités se sont efforcées par tous les moyens de maintenir le contact indispensable entre la Suisse et tous les pays d'Europe et d'outre-mer.

Les importations de la Suisse au cours du mois d'octobre se sont élevées à 24.400 wagons de 10 tonnes, ce qui représente une valeur de 159 millions de Frs suisses.

Quant à nos exportations, elles se sont élevées à 145 millions de Frs en chiffres ronds.

Par rapport au mois de septembre 1941 et en comparaison du mois d'octobre 1941, les importations ont fléchi tant en valeur qu'en quantités, tandis que les exportations se sont accrues en valeur. De la sorte, le déficit de la balance commerciale est légèrement réduit.

Si l'on examine la moyenne obtenue au cours des années d'avant-guerre, on constate que les achats de la Suisse à l'étranger ont diminué de 40 pour cent.

Au cours des dix premiers mois de 1942, nos exportations totales ont atteint près de 1.773 millions et nos importations 1.250 millions. Le chiffre des importations est inférieur à celui de la même période de l'année dernière tandis que les exportations ont augmenté. De ce fait le déficit de la balance commerciale de la Suisse a diminué légèrement.

Tandis que la proportion des exportations en pour cent par rapport aux importations, passe de 70 à 72 pour cent.

Maurice Bastian.

UN APPEL DE L'EGLISE

LES RESTRICTIONS EN SUISSE

La Fédération des Eglises protestantes de la Suisse adresse à la population protestante l'appel suivant:

Chers coreligionnaires, Les autorités supérieures du pays se sont trouvées dans la nécessité de rationner le pain et le lait, nos aliments les plus indispensables. Beaucoup s'y attendaient et la plupart sans doute, reconnaissent le bien-fondé d'une mesure devenue inévitable.

Mais, bien qu'elle atteigne tout le monde et que les rationnements différentiels en atténue la rigueur, cette nouvelle restriction tou-hera les uns plus que les autres. Jusqu'ici, les moins fortunés pouvaient remplacer par le pain et le lait moins abondants dont ils devaient se passer. Ne pouvant le faire désormais que dans une mesure très limitée, ils ressentiront d'autant plus les privations résultant de ce nouveau rationnement. Nous voulons espérer cependant, que la reconnaissance envers Dieu ne cédera pas au mépris contentement. Ne sommes-nous pas un des rares peuples auxquels Dieu a conservé la paix? Ne nous a-t-il pas accordé, cette année précisément, une récolte abondante? N'avons-nous pas jusqu'à ce jour été pourvus de tout le nécessaire, tant que des millions d'êtres humains souffrent les affres de la faim?

Un autre souci nous a inspiré cet appel: c'est l'esprit de critique par

Charly Clerc.

(Lire la suite en page 4)

AU FIL DES JOURS

CONTINUITÉ RURALE

Notre paysannerie est aux honneurs. On voudrait que ce fût pour ses états de service, vieux comme le monde, plutôt qu'en raison des graves exigences matérielles de l'heure présente! Car les travailleurs de la terre ne représentent pas la force vive, la santé, l'éternité de continuité par excellence de la nation?

A ce dernier titre, citons le pays de Fribourg où de nombreux familles rurales sont établies dans la même commune depuis des siècles. Le Livre des amonitions de l'abbaye d'Hauterive, conservé aux Archives d'Etat, nous apprend, par exemple, que les frères Clerc, de Rueyres près-Estavayer-le-Gibloux, sont fermiers du domaine de Grandenève en 1447, tandis que ce sont François Cosandey, de Rossens, en 1607, Jean Rossier, de Malran, et François Chappuis, de Magnedens, au XVIIIe siècle, qui, successivement, louent la terre des religieux cisterciens.

Or, de nos jours, plusieurs descendants de ces antiques cultivateurs habitent encore leur village d'origine et s'y adonnent aux travaux des champs ou à l'artisanat rural. Chappuis est un nom de famille qui signifiait autrefois charpentier, et je connais, précisément à Magnedens, un charpentier modeste qui s'appelle Emile Chappuis! Dois-je citer aussi MM. Alphonse Rossier, syndic d'Avry-sur-Matran, et Anselme Clerc, éleveur à Rueyres près-Estavayer-le-Gibloux, qui, l'un et l'autre, exercent le dur et noble métier de paysan? Quant aux Cosandey, ils ont quitté Rossens, mais se sont répandus un peu partout dans le canton.

De nos jours, le patriciat fribourgeois offre également des exemples de continuité rurale. Je m'en souviens de ne pas nommer MM. Roger et Boccador, Louis de Buman, Henri de Gendre et Michel de Raemy qui exploitent respectivement les domaines du Claraz, de Wyler, de Villars-sur-Marly et d'Agny. Dans le passé, mais qui n'est pas lointain ce nous, MM. Paul de Raemy à Chenaigres, Jean de Reynold, à Nonan, Joseph de Goltrau, à Russy, Louis de Diesbach, à la Schürza, Victor de Chollet, à Mentzswywil, Alfred de Raemy, aux Mueses, et Louis von der Weid, à Richtenrudy, cultivateur eux-mêmes leurs terres de famille.

Au XIXe siècle, les agronomes qui contribuèrent pour une large part au développement de l'agriculture dans le canton s'appelaient Raemy de Bertigny, Louis d'Epinay, de Grandjeu, et Diesbach, du Breitfeld. Et l'on n'a pas oublié que le célèbre Louis de Weck-Reynold naquit, aux Bonnesfontaines, les mancherons de la charnu, quand on vint lui demander d'accepter le poste de conseiller d'Etat.

On pourrait d'ailleurs multiplier les cas semblables à ceux de Fribourg, à commencer par les cantons primitifs, par exemple, l'Honnemère demeure; la continuité rurale est assurée; seuls les instruments ou les méthodes de culture ont changé de 1447 à nos jours. Voilà pourquoi les agriculteurs méritent bien les regards dont ils ont aujourd'hui l'objet... Sonhaitons qu'au lendemain de la guerre, après les services rendus, il en soit toujours de même! Maurice Bastian.

NOUVELLES DE SUISSE

UN DECES

Genève, 18 Nov. — On apprend la mort de l'avocat Dicker, Président au Parti socialiste à Genève. Le défunt qui joua un rôle important dans la politique locale était âgé de 63 ans.

A LA COMMISSION DES PLEINS POUVOIRS DU CONSEIL NATIONAL

Berne, 19 nov. — La Commission des Pleins Pouvoirs du Conseil national s'est réunie hier et aujourd'hui sous la Présidence de M. Huber de St-Gall.

Le rapport examiné comprend 26 arrêtés pris par le Conseil fédéral sur la base des pleins pouvoirs, pendant la période allant du mois d'avril à fin octobre 1942.

La Commission propose au Conseil national d'approuver les décrets relevant de la compétence du Département de l'Intérieur, du Département militaire, du Département des Finances et des Douanes, du Département fédéral de l'économie publique, et du Département des postes et chemins de fer.

L'arrêté restreignant la liberté d'établissement dans le canton de Genève a été renvoyé à une nouvelle séance, plusieurs membres estimant que l'arrêté crée un droit spécial difficilement compatible avec les dispositions de la Constitution fédérale.

La Commission a entendu un rapport détaillé de M. Pilet-Golaz, Chef du Département politique sur les récents événements militaires et les conséquences politiques qui pourraient découler pour notre pays.

Le Chef du Département de l'Economie publique M. Stämpfli a complété ce rapport en exposant les répercussions possibles des derniers événements sur notre ravitaillement.

Une discussion s'en suivit sur les mesures à prendre pour fournir à l'agriculture la main d'oeuvre suffisante pour assurer l'approvisionnement du pays en denrées alimentaires.

La Commission se réunira le 1er décembre prochain pour examiner les projets fiscaux.

A LA COMMISSION DU CONSEIL DES ETATS

Berne, 19 nov. — La Commission du Conseil des Etats chargée de l'examen de la révision constitutionnelle du canton d'Obwald, s'est réunie sous la présidence de M. Peltzer, de Neuchâtel.

Elle a approuvé les nouvelles dispositions visant à une extension des incompatibilités et qui fixent la limite d'âge pour l'exercice d'une fonction.

LES ALLOCATIONS D'HIVER AUX PROFESSEURS

Berne, 19 nov. — Le Grand Conseil de Berne a examiné le projet de décret prévoyant le versement d'allocations d'hiver aux maîtres des écoles primaires et secondaires.

Les professeurs mariés recevront 200 frs et les célibataires 150 frs. Le Conseil a passé ensuite à l'examen d'un projet de loi sur la chasse.

AU GRAND CONSEIL FRIBOURGEOIS

Fribourg, 19 nov. — Le Grand Conseil fribourgeois a ratifié le projet du chemin de fer secondaire fribourgeois.

Il a voté un crédit de 300.000 frs pour la poursuite des études concernant la construction d'un vaste bassin d'accumulation.

ELECTRIFICATION DU CHEMIN DE FER NEUCHÂTEL-LES VERRIÈRES

Berne, 19 nov. — Les C.F.F. communiquent que par suite de la mise en exploitation du chemin de fer Neuchâtel-Les Verrières à l'électrification, des modifications ont été apportées à l'horaire du trafic sur cette ligne et sur celui du Val de Travers.

L'ACTIVITE DE L'INDUSTRIE SUISSE

Berne, 19 nov. — L'activité de l'industrie suisse au cours du troisième trimestre de 1942 a été satisfaisante.

96% de la main d'oeuvre a travaillé selon un horaire complet. Les difficultés d'approvisionnement en matières premières se font de plus en plus sentir. Bien des entreprises voient devant elles s'ouvrir un avenir incertain.

L'industrie des machines travaille d'une manière satisfaisante principalement à cause de l'utilisation des matières usagées, mais aussi grâce à la faculté d'adaptation de l'industrie suisse qui a su remplacer certaines matières premières par des produits de remplacement.

LES NOUVELLES MESURES FISCALES

Berne, 20 nov. — Le Conseil fédéral a pris aujourd'hui un arrêté pour les mesures fiscales rendues nécessaires par l'accroissement considérable de la Dette de mobilisation.

Il a décidé de renforcer l'impôt général pour la Défense nationale, de renforcer partiellement l'impôt sur le chiffre d'affaires, de percevoir une nouvelle contribution au titre du sacrifice de la défense nationale.

Le renforcement de l'impôt général pour la Défense nationale est de 50%. L'impôt complémentaire sur la fortune et l'impôt qui se perçoit à la source ne sont pas touchés par le renforcement.

Pour les années où échoient les tranches du nouveau sacrifice de la défense nationale, l'impôt général sur la fortune et l'impôt complémentaire ne seront pas perçus.

En ce qui concerne l'impôt sur le chiffre d'affaires, les denrées alimentaires, les boissons non alcooliques, les savons et poudres pour lessive ainsi que les carburants liquides restent imposés au même taux que précédemment.

La liste des marchandises dont le

chiffre d'affaires n'est pas soumis à l'impôt a été élargie.

Les allègements de taux qui affectent les marchandises jouant un rôle relativement grand dans les ménages à revenu modeste, recevront autant que possible des ménagements.

Quant au nouveau sacrifice de la défense nationale les principes les plus importants et le tarif fixé par l'arrêté fédéral du 19 juillet ont été conservés.

La charge fiscale imposée est de 1,5% au moins et de 4% au plus. L'assujettissement des personnes à l'impôt se fait dès que la fortune nette atteint 5.000 frs. Le minimum est fixé à 10.000 frs pour les personnes ayant à entretenir d'autres.

Les journaux donneront le détail des allègements.

Le nouveau sacrifice sera perçu en trois tranches annuelles dont la première échoit en 1945.

Il ne sera pas prélevé de contribution au titre du sacrifice de la défense nationale pour les années 1943 et 1944.

AU CONSEIL FEDERAL

Berne 20 nov. — Le Conseil fédéral a pris en outre deux arrêtés tendant à l'octroi d'allocations de renchérissement aux rentiers de la caisse nationale suisse d'assurance en cas d'accident et aux rentiers de la caisse d'assurance-accident pour les détachements de militaires et de la main d'oeuvre affectée à l'agriculture.

L'allocation pour 1943 est de 20% de la rente annuelle.

AU PARTI SOCIALISTE GENEVOIS

Genève 20 nov. — Le parti socialiste genevois a décidé de porter la candidature du Conseiller national Charles Rosset aux élections du Conseil d'Etat de Genève.

LES RECETTES DOUANIERES DE LA CONFEDERATION

Berne, 20 nov. — Les recettes douanières de la Confédération ont diminué durant le mois d'octobre.

Elles se chiffrent à 25 millions de frs pour les 10 premiers mois de l'année, ce qui représente un recul de 10 millions de frs environ par rapport à la période correspondante de 1941.

LE MESSAGE DU CONSEIL FEDERAL AUX CHAMBRES

Berne, 21 novembre. — Le Conseil fédéral a publié ce matin un message aux Chambres à la suite des nouvelles dispositions fiscales.

Le gouvernement y expose la situation financière de la Confédération. On y lit que de 1939 à 1942 les dépenses causées par la guerre s'élevaient à 4.270.000.000 de frs, auxquels il faut ajouter les 2.100.000.000 de frs du budget ordinaire. La couverture est assurée pour moitié environ par les impôts et les autres recettes et pour moitié par les emprunts.

Le Conseil fédéral fait remarquer que les emprunts ne font que retarder la difficulté en ajournant l'amortissement nécessaire.

LA CEREMONIE DU DIES ACADEMICUS

Berne, 21 novembre. — L'Université de Berne a célébré aujourd'hui le Dies Academicus.

A cette occasion elle a décerné le diplôme de Docteur honoris causa à cinq personnalités du monde scientifique et économique.

Parmi ceux qui ont été honorés se trouve M. Conrad Wild, Conseiller national et Président d'une importante association syndicale, la Fédération suisse des ouvriers métallurgistes.

Ce qui vaut à M. Wild la distinction dont il a été l'objet ce sont ses efforts pour maintenir la paix sociale dans les circonstances actuelles. Il s'est employé à mettre en vigueur les conventions qui régissent les conditions de travail dans l'industrie métallurgique.

UNE NOUVELLE LIGNE ELECTRIQUE

Neuchâtel, 21 novembre. — Le canton de Neuchâtel vient d'inaugurer la traction électrique sur la ligne de Neuchâtel-Les Verrières, par le Val de Travers.

Avant la guerre, cette ligne assurait la liaison de Berne et Paris par Pontarlier.

La première ligne fut ouverte en 1859 et portait le nom de chemin de fer franco-suisse. Elle fut rachetée par la Confédération en 1908.

C'était une des dernières lignes à être exploitées à la vapeur.

La population du Val de Travers a accueilli avec enthousiasme le premier train électrique.

A PROPOS DES PROCHAINES ELECTIONS AU CONSEIL D'ETAT DE GENÈVE

Genève, 21 novembre. — Quatre bulletins viennent d'être déposés à la Chancellerie de Genève en vue des élections au Conseil d'Etat qui auront lieu le 29 novembre.

Les listes des partis radical, national démocratique et indépendant chrétien-social présentent toutes trois les mêmes candidats, soit les 7 Conseillers d'Etat sortant de charge, dont MM. Adrien Lachenal, Louis Casai, Pérréard Albert Picot et Antoine Penjin.

UN IMPORTANT DISCOURS DE M. WETTER CONSEILLER FEDERAL

Berne, 22 novembre. — Le peuple zurichois a célébré aujourd'hui la traditionnelle journée d'Uster, qui rappelle les débuts de ce mouvement libéral et démocratique que l'on a appelé «la Régénération» et qui devait aboutir au régime politique que la Confédération connaît depuis 1848.

C'est, en effet, le 22 novembre 1830 que 10.000 citoyens réunis dans la cité zurichoise votèrent une résolution appelée le «Mémorial d'Uster» et qui posait les fondements de la nouvelle constitution instaurant les droits populaires.

La cérémonie fut marquée par un discours de M. Wetter, Chef du Département des Finances.

Son discours avait pour thème: «L'union nécessaire entre tous les citoyens».

«Notre démocratie», a dit M. Wetter, ne saurait être en danger si nous savons accepter les restrictions que nous imposent les circonstances.

Le Conseil fédéral a dû imposer au peuple suisse de lourdes charges financières. Mais il a réussi ainsi à maintenir notre monnaie et notre crédit.

«Sans doute, a-t-il dit, par le régime des Pleins Pouvoirs a-t-on porté atteinte temporairement au droit constitutionnel. Mais il faut juger ce régime selon les nécessités de l'heure actuelle et selon les résultats».

L'indépendance du pays, condition essentielle des libertés populaires a été sauvegardée.

Parlant de notre politique extérieure, M. Wetter fait remarquer que notre neutralité est reconnue par toutes les puissances belligérantes. Il arrive parfois que les deux camps adverses ne nous comprennent pas toujours. Cela est compréhensible et provient d'une certaine nervosité due aux grands sacrifices qu'ils doivent supporter. C'est à cause de cette nervosité que des restrictions ont été apportées à la liberté de presse et de réunion.

Mais tout cela ne saurait empêcher le Conseil fédéral de défendre avec calme et dignité l'indépendance de la Suisse.

«Nous reconnaissons l'esprit de compréhension que manifestent les belligérants à l'égard de notre position particulière et nous espérons que cette confiance mutuelle subsistera».

M. Wetter fait remarquer que «la neutralité suisse n'est pas une neutralité passive. Elle ne vise pas seulement à laisser le pays hors du conflit actuel. Elle est active en ce sens que la Suisse s'efforce de venir en aide aux victimes de la guerre de tous les pays». Mais, ajoute-t-il, notre neutralité est une neutralité armée.

«La Confédération fut toujours, et elle est encore, résolue à sauvegarder et à défendre son indépendance contre qui ce soit qui la menacerait. Nous défendons notre pays contre n'importe quel agresseur. Nous ne négligerons aucun sacrifice».

L'armée est la garantie de notre indépendance.

«Une Suisse neutre, non atteinte directement par la guerre sera peut-être un jour d'une importance primordiale pour le monde entier. Cette importance, notre pays la possède déjà du fait qu'il représente les intérêts réciproques des Etats belligérants».

Nous espérons en un avenir qui permettra à toutes les nations, grandes et petites, d'avoir leur place au soleil.

Passant ensuite aux difficultés économiques et au problème des prix et des salaires, M. Wetter adresse un appel à tous, cultivateurs, artisans et industriels, les invitant à songer aux graves conditions consécutives à la guerre, aux consommateurs et à l'avenir du pays, et à se contenter de ce qu'il appelle «le minimum absolument nécessaire».

Le porte parole du Conseil fédéral examine ensuite les conséquences financières de la guerre et les énormes dépenses que doit supporter la Confédération. Et il termine en exhortant le peuple suisse à l'union. Seule l'union nous permettra de sortir des difficultés.

«Soyons unis. Nous vivons des moments décisifs de l'histoire dont nous ne comprenons pas toute la portée. Le peuple suisse traversera honorablement l'épreuve. Quel demeurera uni et s'inspire toujours de ce qui l'unit en écartant l'esprit de discorde».

A L'ASSOCIATION SUISSE EN FAVEUR DES INFIRMES ET ANORMAUX

Genève, 23 nov. — L'Association suisse en faveur des infirmes et des anormaux s'est réunie à Genève sous la présidence de M. Briner, Conseiller d'Etat zurichois.

Les délégués se sont occupés de la répartition de la vente de cartes postales organisée ce printemps.

La somme à répartir est de 470.000 frs.

UNE ALLOCATION DE GUERRE POUR LE PERSONNEL DE L'ADMINISTRATION CANTONALE

Lucerne, 23 nov. — Le Conseil d'Etat lucernois propose de verser une allocation de guerre au personnel de l'administration cantonale.

La dépense prévue pour les années 42 et 43 dépassera largement le million.

AU GRAND CONSEIL BERNOIS

Lucerne, 23 nov. — Le Grand Conseil lucernois sera appelé à discuter d'un projet qui prévoit une extension des clauses d'assurance en faveur des dégâts causés par la neige.

LE MUSEE HISTORIQUE DU VIEIL AARAU

Aarau, 23 nov. — Le Musée historique du vieux Aarau a été inauguré dans la capitale argovienne en présence des autorités et des personnalités intéressées.

Il comprend des collections d'art et différents objets rappelant le passé de la cité.

Le Musée est logé dans un bâtiment, le «Schlenkerli» datant du XIIe et du XIIIe siècle.

UNE DONATION

Berne, 23 nov. — A Echandens dans le canton de Vaud, M. Louis Rosset a fait un don de 30.000 frs à diverses oeuvres d'utilité publique, soit au Don national suisse, à la Croix-Rouge suisse, à l'Hôpital cantonal et à l'Hospice de l'Enfance à Lausanne, à l'Asile des Vieillards de Chailly, à l'Infirmier de Morgé et à l'Asile Pestalozzi pour enfants arriérés.

A L'UNION DES VILLES SUISSES

Genève, 23 Nov. — L'Union des Villes suisses a tenu ses assises annuelles cette année à Genève, à l'occasion du deuxième millénaire de la ville.

Son assemblée générale a eu lieu sous la Présidence de M. Jean Uhlir, Vice-Président du Conseil d'administration qui fit remarquer que la ville de Genève a célébré en 1942 également le centenaire de la Constitution de son Conseil municipal et administratif.

Le Directeur de l'Office fédéral de guerre pour l'assistance, a également pris la parole.

Les délégués des villes suisses visitèrent l'exposition montrant les divers visages de Genève à travers les âges et l'exposition: «Genève au travail».

HOMMAGE AU PHYSICIEN SUISSE HORACE BENEDETTE DE SAUSSURE

Genève, 23 nov. — On mande de Marseille que la grande cité phocéenne vient de rendre hommage au physicien et géologue suisse Horace Benédicte de Saussure qui accomplit en 1787, la première ascension du Mont Blanc et auquel Chamonia a élevé un monument.

Des plaques commémoratives ont été apposées sur la Basilique de Notre Dame de la Garde et au Parc Coirelli pour marquer le passage à Marseille du grand savant suisse.

DERNIERES NOUVELLES LA DISTRIBUTION DU LAIT

Berne, 25 nov. — La section du lait et des produits laitiers de l'Office fédéral de guerre pour l'alimentation communique qu'afin d'assurer la distribution du lait régulièrement les consommateurs sont priés de répartir uniformément leurs achats de lait frais.

Ils voudront donc bien annoncer immédiatement à leurs fournisseurs habituels les coupons de lait et les coupons en blanc «U2» pour l'achat de lait frais, en vue de permettre aux laitiers de prendre à temps les mesures nécessaires.

Il est clair que ces derniers ne pourraient satisfaire à une demande brusquement accrue en raison des détails d'organisation qu'exigent l'administration des transports et principalement les régions pauvres en lait.

L'ORDRE DU JOUR DE LA SESSION D'HIVER DES CHAMBRES FEDERALES

Berne, 25 nov. — Le Conseil fédéral a établi l'ordre du jour de l'Assemblée fédérale pour la session ordinaire d'hiver qui aura lieu le 7 décembre.

Les principaux points sont constitués notamment par l'élection pour 1943 du Président et du Vice-Président de la Confédération ainsi que celle de 26 juges fédéraux pour la période allant de 1943 à 1948, et du Tribunal fédéral pour 1943 et 1944.

Un nombre des objets de délibération figurent également le budget de la Confédération pour 1943, celui des Chemins de fer fédéraux, ainsi que le 7e Rapport des Pleins Pouvoirs du Conseil fédéral.

LE PROBLEME DES REFUGIES

Berne 25 nov. — Dans sa séance de mardi, le Conseil fédéral a décidé d'allouer un crédit de 3 millions et demi de frs, pour créer et aménager des camps de travail et des homes pour 4.500 réfugiés, pour équiper ces derniers et leur procurer les outils nécessaires.

A ce propos on communique officiellement que la Suisse héberge quelque 7.000 réfugiés.

Du début de la guerre jusqu'à la fin de juillet 1942, environ 1.200 réfugiés sont entrés illégalement dans notre pays.

Depuis lors ce chiffre a considérablement augmenté et à la fin d'octobre, pas moins de 5.000 réfugiés sont entrés clandestinement en Suisse où ils se sont annoncés aux autorités fédérales.

Il convient d'ajouter à ce chiffre quelque 500 à 1.000 autres réfugiés dont les autorités n'ont pas connaissance et qui ont passé clandestinement nos frontières durant ces 3 derniers mois.

AU GRAND CONSEIL BERNOIS

Berne, 25 nov. — Le Grand Conseil bernois a repoussé l'entrée en matière du débat sur la nouvelle loi relative à la chasse, fondée sur l'introduction facultative de l'affermage.

Par contre, il a accepté une motion ardemment demandant que l'on entreprenne en temps voulu la révision de la loi sur les patentes de enasse.

LE BUDGET DE LA VILLE DE LUGANO

Lugano, 25 nov. — Le projet de budget de la ville de Lugano pour 1943 accuse un déficit présumé d'environ 2 millions de frs, sur un total de dépenses de 4 millions en chiffres ronds.

SURVOL DU TERRITOIRE SUISSE PAR DES AVIONS DE LA R.A.F.

Berne, 25 nov. — On communique officiellement qu'à la suite des nouvelles violations de notre espace aérien, les 20 et 22 novembre, par des appareils de la R.A.F., le ministre de Suisse à Londres a été chargé de présenter de nouveau une protestation très vive au gouvernement de Sa Majesté britannique.

LA SEMAINE EN SUISSE

(Suite de la page 1)

Autrefois, c'est à cela qu'ils consacraient le plus gros de leur temps. Maintenant le Conseil fédéral prend seul, les mesures nécessaires en vertu de ses pleins pouvoirs.

Sans doute, il existe bien un recueil des droits, mais si paradoxal que cela puisse paraître, on y trouve des arrêtés, des ordonnances sur les lois, mais sans des lois proprement dites.

Or il se trouve que les Chambres vont de nouveau pouvoir légiférer. Le Conseil fédéral leur propose d'établir une loi. Elles pourraient donc, au cours de la prochaine session, reprendre une tâche qu'elles avaient quelque peu perdue.

«Les Parlements sont comblés d'aise. Mais de quoi s'agit-il au juste? Il s'agit d'une affaire fort ancienne, qui remonte à plus de 80 ans. On en parlait avant l'autre guerre; on en reparlait à plusieurs reprises depuis lors, mais des périodes de stagnation sont intervenues.»

Vous n'avez sans doute pas oublié qu'en 1908, le peuple suisse a inséré dans la Constitution fédérale un article nouveau qui autorise la Confédération à statuer des prescriptions uniformes dans le domaine des arts et métiers.

La formule peut manquer de clarté. Pour la comprendre il faut se rapporter au programme précis que l'on proposait alors de réaliser.

Il s'agissait de perfectionner et d'encourager la formation professionnelle. On a attendu plus de 20 ans, jusqu'à 1930, pour satisfaire à ce postulat. A cette date seulement, les Chambres ont adopté une loi sur la formation professionnelle.

Quant aux autres points de ce programme, il s'agissait, d'après ce que l'on affirmait en 1908, d'accorder une juste protection aux entreprises de commerce et de l'artisanat, et de former des travailleurs. Il s'agissait de compléter la législation qui donne des garanties au monde ouvrier par des dispositions analogues aux arts et métiers, domaine qui intéresse plus particulièrement la classe moyenne.

Or, il n'est pas de milieu plus mal organisé que la classe moyenne. Ses revendications étaient des plus légitimes. Il faut les chercher et les trouver dans le fait que les classes moyennes sont constituées de classes des plus mal équipées, qui ne peuvent être réduites à un dénominateur commun.

Après une longue interruption qui suivit l'autre guerre, et qui nous avait donné d'autres soucis et suscité d'autres problèmes, on en reparla en 1930. C'était l'époque où l'on se proposait d'organiser les classes moyennes d'un point de vue politique. Quoique le projet n'ait pas réussi, les polémiques ont eu un mérite incontestable, c'est de rendre quel que actualité à un problème que l'on avait oublié depuis un bon quart de siècle.

Il est ainsi que le Conseil fédéral adressa aux Chambres un projet de loi sur la formation professionnelle. Les Chambres se mirent aussitôt à l'ouvrage. Elles dirent malheureusement constater qu'elles n'arrivaient pas à se mettre d'accord. D'une part des divergences profondes avaient surgi entre les deux Conseils et d'autre part deux tendances partageaient les représentants de la nation.

Tandis que certains restaient fidèles au libéralisme économique mais luttèrent contre les abus de la libre concurrence, les autres allaient plus loin. Ils proposaient de limiter la libre concurrence qu'ils considéraient, dans sa forme la plus absolue, comme un véritable danger. C'était l'époque où l'on s'apprêtait de faire les articles de la Constitution.

Bref, nous avions d'un côté des adversaires d'une économie étroite, ment organisée et de l'autre des adversaires du libéralisme. L'entente fut difficile à réaliser et c'est pourquoi les travaux parlementaires furent interrompus depuis 1936.

Après cinq années, les Chambres demandèrent au Conseil fédéral de présenter un nouveau projet qui devait principalement porter sur la concurrence déloyale.

Notons à ce propos, que le Conseil fédéral lui aussi a du choisir entre les deux tendances que je vous signalais. Il s'est prononcé nettement pour la tendance la plus libérale. Il ne veut pas mettre d'obstacle à la libre concurrence. Il veut lutter contre les abus de tout genre, contre les moyens déloyaux auxquels certains malheureusement recourent parfois.

Il doit rester bien entendu que l'on est fermement décidé à sauvegarder les droits de chacun d'exercer librement une activité économique quelconque.

Cette loi doit contribuer à protéger les entreprises du commerce et de l'artisanat contre certaines méthodes modernes, trop modernes. Mais elle présente des aspects économiques et juridiques que l'on ne peut exposer en quelques lignes. Nous devons donc nous contenter de vous donner quelques aspects généraux de ce problème.

Sans doute, il est réjouissant que l'on se préoccupe d'accorder une juste protection aux classes moyennes qui ne sont pas toujours sauvegardées par notre législation.

Il est de plus réjouissant que l'on suive de nouveau la procédure ordinaire pour mettre des mesures durables en vigueur. Cela nous change des mesures, des arrêtés urgents et des décrets pris en vertu des pleins pouvoirs.

Il est bon que l'on ne fasse pas seulement du provisoire et que l'on s'attache à créer, en dépit de la guerre, quelques oeuvres durables.

Mais si l'on considère l'esprit de ce projet, on ne peut s'empêcher de lui trouver un caractère quelque peu suranné. Il semble paradoxal, que dans l'état actuel des choses on veuille compléter notre législation par des mesures libérales. Et il ne faudrait pas seulement penser à la guerre, mais à toute la politique économique pratiquée depuis quelques années par nos autorités, et qui était loin d'être libérale.

Certes, dans la déclaration de principe, on se garde d'en convenir, car notre monde officiel est très attaché aux valeurs qui sont à la base de nos institutions. Le fait n'est plus contestable. Nous nous sommes engagés dans des voies nouvelles: celle de l'intervention de l'Etat.

Les commerçants savent combien notre liberté de mouvement est strictement limitée. Et c'est précisément ce moment que l'on choisit, pour affirmer des principes contraires, que l'on pourrait éventuellement considérer comme un retour à la politique d'autrefois, de ces principes qui sont de moins en moins pratiqués aujourd'hui. Je ne veux pas en tirer de conclusion. Ce n'est pas mon rôle. Mais je crois qu'on n'abandonne pas ainsi d'anciennes valeurs sans en tirer un brin de mélancolie. On n'ose pas encore choisir, et il semble que tout cela est extrêmement caractéristique de l'époque que nous vivons.

PIERRE BEGUIN.

LE COTON MAARAD
Joint Finesse, Longueur et Résistance
Se file de 100'S à 160'S
Rivalise avec le Pima Américain et le Sakel Egyptien
Meilleur marché que le Sakel à grude égal

BAHTIM ABIAD
Le plus blanc des cotons égyptiens de fibre moyenne
Se vend comme Giza 7 à grade égal

La plus blanche des variétés EGYPTIENNES
Pour tous renseignements s'adresser à
LA SOCIETE ROYALE D'AGRICULTURE
B.P. 63, Le Caire, Egypte
ou
LA SOCIETE COTONNIERE MAARAD
B.P. 569, Alexandrie, Egypte.

Comptoir National d'Escompte de Paris
AGENCES EN EGYPTE
dépendant exclusivement de l'administration de leur Siège de Londres
ALEXANDRIE — LE CAIRE — PORT-SAID
TOUTES OPERATIONS DE BANQUE
LOCATION DE COFFRES-FORTS
A DES CONDITIONS AVANTAGEUSES

ECHOS DE SUISSE

Un message de la Nouvelle Société Helvétique

M. Jean de La Harpe, professeur à l'Université de Neuchâtel, prie à l'issue de l'Assemblée des délégués de prononcer quelques mots au nom de la N.S.H. «Pro Helvetia Dignitate ac Securitate. Pour la dignité et la sécurité helvétiques», et fit entre autres les déclarations suivantes : «L'idée qui nous rassemble tous est celle du respect de la dignité suisse; comme Suisse, aucun d'entre nous n'admet d'être traité comme un simple instrument ou comme une chose sans valeur; le Suisse doit conserver en soi cette dignité du citoyen qui, malgré nos lacunes et nos défauts, fait de la vertu fondamentale du pays. Si elle venait à se perdre, si la collectivité helvétique tombait au niveau d'une collectivité biologique et précaire, c'en serait fait de nous, de notre esprit confédéral. Et pour que cette dignité subsiste, deux choses nous sont nécessaires, parmi beaucoup d'autres. L'Europe actuelle tout d'abord présente le climat spirituel le plus défavorable qui se puisse concevoir à nos aspirations propres. A toutes nos frontières sévissent des régimes ou des mentalités qui sont étrangères à notre conception politique et morale de la vie collective et individuelle. De toute part, s'exercent sur nous des pressions et des intérêts qui voudraient nous faire abdiquer et renoncer à cette dignité helvétique. L'Europe est la proie depuis trois décades d'une guerre atroce; de crises morales, sociales et économiques et d'une guerre plus implacable que la première pour nous parce qu'elle nous condamne au remplissage sur nous-mêmes et nous isole, des grands souffles réparateurs qu'apporte la mer avec elle. Et dans cet isolement nous devons tenir et tenir sans l'espoir d'une délivrance prochaine. Nous risquons le découragement qui naît de la lassitude de lutter; c'est là contre qu'il faut sévir sans trêve ni repos, car en dépit de ces difficultés spéciales à la Suisse, nous sommes encore presque à tout point de vue, de grands privilégiés, parce qu'aucun conquérant avide et cruel ne foule le sol sacré de la patrie et ne tue ou n'emprisonne les nôtres, parce que jusqu'ici les maux de la famine nous ont été évités et que nous avons encore le droit d'être nous-mêmes, à la seule condition que nous y tenions, condition qui dé-

pend de nos caractères et de notre intelligence de la situation.

Passons à la seconde chose nécessaire: pour tenir, la résistance ne suffit pas car elle consiste à lutter contre un obstacle; or la lutte n'est efficace que dans la foi durable en la victoire malgré les revers ou les ténèbres contemporaines. Or, il y a certaines vérités banales sur lesquelles le pays repose et qui doivent subsister aussi bien dans l'obscur inconscient que dans la pensée claire; pardonnez-moi de les répéter: la Suisse est une union spirituelle de groupes régionaux différents les uns des autres: elle est une union volontaire qui cimentent plusieurs siècles de vie et d'intérêts communs. Et cette union qui demeure un contact moral et social ne subsistera que si elle est voulue avec ténacité.

Il ne faut pas se faire d'illusions: le sol peut être miné sous nos pieds sans que nous nous en apercevions et il faut lutter pour la sécurité de ce sol collectif sur lequel est fondée la maison suisse. Le pays traversera des crises sociales, de nouvelles crises économiques; les Suisses des divers milieux devront se faire de loyales concessions s'ils veulent survivre. A la fin des hostilités se posent des problèmes d'une extrême gravité devant lesquels il conviendra d'être forts par toutes les ressources de notre être.

Et c'est ici que je pense aux Suisses de l'étranger dont je fus pendant un certain temps, comme tant d'autres. Il faut que pour eux ce mot magique de «Suisse» garde toutes ses qualités, toute sa force de fidélité et d'attachement, que petits ou grands, jeunes ou vieux, pauvres ou riches, ignorants ou savants, que tous puissent regarder vers elle comme vers les «montagnes» d'où viennent le secours. Mais il convient aussi que les Suisses éparpillés dans le monde fassent honneur à la mère-patrie en la servant dans le respect du pays qui les accueille, qu'ils soient pour leurs compatriotes de l'intérieur des «messagers de la dignité helvétique».

Il y a des poisons destructeurs contre lesquels un Suisse doit et peut s'immiser: il lui suffit pour cela ne point s'abandonner à certains mirages trompeurs et de réfléchir tranquillement à ce qu'il voit autour de lui, sur la base d'inébranlables résolutions intérieures».

PAMI LES NOTRES

UNE SOIREE CHEZ LES QUILLEURS

Le Championnat Annuel de quilles du «Groupe du mardi» fut disputé samedi dernier au Cercle Suisse, où dès 6 heures, les 26 joueurs inscrits s'essayaient sur les 12 figures classiques. Si les résultats n'ont pas été dans l'ensemble aussi bons que l'an dernier, les appétissants mézézés (servis par M. Flückiger) et le repas (une succulente choucroute garnie préparée par M. Lanz) firent en revanche les délices des convives — une cinquantaine environ. Au dessert, M. Wichser remercia Mme Maeder et M. le président d'avoir bien voulu être des nôtres pour la circonstance et c'est encore M. Wichser, qui fit la lecture du Palmarès, invitant chaque joueur à faire son choix dans un pavillon de prix particulièrement bien garni par les temps actuels. M. Hintermann, de son côté, s'est chargé de l'organisation mais n'a malheureusement pas pu, cette année encore, prendre part au concours, ce qui ne l'a pas empêché toutefois de faire revivre une tradition vieille de plusieurs années mais tombée dans l'oubli depuis le début de la guerre; en effet, de nombreux et superbes prix ont été recueillis par ses soins et lui-même prêcha d'exemple en nous faisant parvenir le premier objet. Nous lui en sommes reconnaissants, de même qu'aux généreux donateurs ci-après:

- Mme B. Webb, (Pharmacie Anglo-Suisse)
E. Rivet (Au petit coin de France)
M. E. Lambing (Fabrique de cigarettes Ed. Laurens)
L. Soyler & Co. (ex Gluckman's Select Stores)
J. Lanz (Boucherie Suisse)
A. Catlin (Maison Nestlé)
ainsi qu'à MM. R. Hassler, J. Karli, G. Wirth, F. Schiess et Horwitz H.

CLASSEMENT

Table with 4 columns: Rank, Name, Points, and other details. Includes names like M. Mueller E. W., Eche Rog, Karli J., etc.

Il est à noter qu'à part M. Mueller qui prit une bonne avance dès les premières figures; la grande majorité des compétiteurs se trouvaient à peu près ensemble dans le classement, avant de jouer les dernières boules qui permirent à certains de bien se classer et même de se rapprocher à quelques points du 1er classé, tandis que d'autres promirent, pour employer la formule classique... de faire mieux la prochaine fois!

Une mise aux enchères à l'américaine présidée par M. Wirth (qui faillit y perdre la voix!) fut suivie par de nombreux enchérisseurs et les deux dernières pochettes, mises à prix au bénéfice de la Croix-Rouge Internationale, rapportèrent la jolie somme de P.T. 665.— montant remis à M. Rahm qui a bien voulu se charger de la transmettre à cette institution charitable mondialement connue. Disons pour terminer qu'un superbe cousin, don de M. Karli, récompensa d'autre part, les efforts de M. Wirth excellent devin à ses heures. Merci à tous ceux qui se sont dévoués pour faire de cette joute amicale, une «charmante soirée» (comme disait M. Balzer).

A ALEXANDRIE

Parmi nos Sociétés...

ECOLE SUISSE D'ALEXANDRIE ASSEMBLEE GENERALE

Nous avons l'avantage de vous inviter à l'Assemblée Générale des Membres de notre Ecole, qui aura lieu le

dimanche 29 novembre 1942 à 11 h. 30 précises du matin

dans les locaux de la Société Suisse d'Alexandrie, avec l'ordre du jour suivant:

- 1) Procès verbal des Assemblées Générales du 14/12/41 et 6/6/42.
2) Rapport du Directeur de l'Ecole sur l'activité de l'Ecole durant l'année 1941/42.
3) Rapport du Comité sur l'activité de l'Ecole durant l'année 1941/42. Rapport financier de l'année 1941/42.
4) Rapport des Censeurs.
5) Election de 6 membres du Comité.
6) Election de 3 membres suppléants.
7) Election de 2 censeurs.

Nous aimons à croire qu'il vous sera possible d'assister à cette Assemblée qui, suivant l'Article No. 18 de nos Statuts, ne pourrait être tenue qu'à la majorité des membres y soient présents.

Nous vous présentons, Mesdames, Messieurs, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Pour le Comité de l'Ecole Suisse d'Alexandrie: C. L. BURCKHARDT Président.

N.B.: Article No. 18: — Une Assemblée Générale ne peut être tenue que si le quart au moins des membres (déduction faite de ceux qui ne sont pas alors à Alexandrie) sont présents. Si le quorum n'est pas atteint une nouvelle Assemblée, convoquée pour 8 jours plus tard au moins, sera valable quel que soit le nombre des membres présents.

Article No. 19: — Si un membre de l'Ecole désire soumettre une motion quelconque à l'Assemblée Générale, il devra communiquer cette motion au Comité quinze jours avant l'Assemblée.

Club Nautique Suisse

ASSEMBLEE GENERALE ANNUELLE

Messieurs les Membres sont priés de bien vouloir assister à l'Assemblée Générale Annuelle qui sera tenue

le DIMANCHE 29 NOVEMBRE 1942, à 10 heures 45 a.m.

dans les locaux de la Société Suisse d'Alexandrie à Chatby.

ORDRE DU JOUR

- 1) Lecture du Procès verbal de l'Assemblée Générale du 23 Septembre 1942.
2) Admissions.
3) Compte rendu sur l'Exercice 1941-42. Rapport du Comité. Rapports des Chefs d'Equipe. Rapport du Caissier. Rapport des Censeurs. Examen et Approbation des comptes.
4) Elections du Comité. des Censeurs. des Délégués auprès de la F.S.A.E. du Délégué auprès de l'U.C.A.A.
5) Divers.

Il est rappelé que, pour être valable, l'Assemblée Générale doit réunir au moins un quart des Membres. On est donc instamment prié d'y assister.

Le Comité.

INSIGNE SUISSE DU SPORT

Le Comité du Club Nautique Suisse ayant été chargé de prendre en main l'organisation des épreuves pour l'obtention de l'Insigne Suisse du Sport, s'est assuré la collaboration de MM. Bless et G. Karli.

M. Karli s'étant chargé de l'entraînement des intéressés est à leur disposition tous les Dimanches matin de 9 heures à 11 heures dans la Cour de l'Ecole Suisse. Depuis plusieurs semaines un groupe d'une vingtaine de personnes s'entraîne sous la direction compétente de M. Karli.

Le Comité espère obtenir pour quelques séances d'entraînement un terrain sportif (terrain d'un Club privé ou Stade Municipal pour l'entraînement de certaines épreuves pour lesquelles la Cour de l'Ecole Suisse ne se prête pas.

En attendant les cours donnés par M. Karli (exercices libres et d'assouplissement, sauts, lancement de poids, etc.), sont le meilleur entraînement pour les futurs candidats de l'Insigne Suisse du Sport. Avis aux amateurs.

Les intéressés qui désireraient passer les épreuves pour l'obtention de l'Insigne Suisse du Sport, déjà pour l'année 1942, sont priés de s'adresser à M. Karli.

Cercle Suisse d'Alexandrie

Vendredi 4 décembre 1942, à 5.45 h. p.m.

QUATUOR KAMINSKI

- JOSEPH KAMINSKI ... 1er violon
SHLOMO BOR ... 2me violon
MAREK RAK ... alto
ALBERT KATZ ... violoncelle.

MOZART: Quatuor en mi bémol majeur (K. No. 428).

Allegro ma non troppo. Andante con moto. Menuetto. Allegro vivace.

BEETHOVEN: Quatuor en sol majeur op. 18 No. 2.

Allegro. Adagio cantabile. Scherzo. Allegro molto quasi presto.

SCHUBERT: Quatuor en ré mineur op. posth.

(«Der Tod und das Mädchen»). Allegro. Andante con moto. Scherzo. Presto.

Le comité de la Société suisse d'Alexandrie se fait un plaisir d'inviter les membres de la société à ce concert et il remercie de tout cœur les compatriotes qui en ont facilité la réalisation. Dans l'intérêt de l'audition pendant laquelle on est prié d'observer le silence, seuls les élèves des classes secondaires seront admis.

AU CAIRE

Parmi nos Sociétés...

THÉ - VENTE

organisé par

L'UNION DES DAMES

SUISSES DU CAIRE

au profit de ses œuvres de

bienfaisancee

ROTONDE GROPPI

VENDREDI 4 DECEMBRE 1942, dès 2.30 p.m.

Grand choix de jouets et articles pr. arbres de Noël. — Vêtements d'enfants. — Layettes. — Nappes à thé. — Napperons. — Couvre-gâteaux. — Couvre théières. — Châles. — Liseuses. — Echarpes. — Fleurs artificielles. — Articles de Ménage. — Articles pour Messieurs. — Comptoir des écoliers suisses. — Comptoir des soldats convalescents Néo-Zélandais.

Pêche miraculeuse.

Superbe châle cachemire en loterie

Charcuterie suisse. — Choucroute.

Spécialités de pâtisserie suisse

CARTE D'ENTREE 10 P.T. (donnant droit à 1 thé simple).

Cordiale invitation à tous nos compatriotes.

N. B. — Nous nous permettons, comme d'habitude, de faire appel à la générosité des dames de la Colonie pour nous aider à garnir le buffet. Sandwiches et pâtisseries seront les très bienvenus! Les apporter le matin même du bazar, dès 10 h. à la Rotonde Groppi. Merci d'avance! Le Comité

APRES LE BAZAR

Rendez-vous au CERCLE, dès 8 heures p.m. pour une Soirée Familiale.

Il y aura un petit orchestre à l'intention des amateurs de danse. N'oubliez pas: VENDREDI 4 DECEMBRE.

UNION DES DAMES SUISSES DU CAIRE

Séance du mardi 1er décembre, à 3 h. 30, au Cercle Suisse.

Nous recevrons avec reconnaissance des habits et souliers usagés pour nos paquets de Noël.

NOUVELLE SOCIETE HELVETIQUE GROUPE DU CAIRE

La prochaine réunion du groupe aura lieu le JEUDI 26 NOVEMBRE à 8 h. 45 au Cercle Suisse.



SECTION SUISSE Match contre la Société de Tir DE TIR, LE CAIRE «An der Letzi», Zurich

Nous venons d'apprendre que les résultats de ce Concours sont les suivants:

An der Letzi I. gagne contre Le Caire I. par 605 : 558 points;

An der Letzi II gagne contre Le Caire II. par 580 : 572 points.

Nous félicitons très chaleureusement nos partenaires Zurichois pour cette première double victoire et nous espérons qu'elle sera suivie par bien d'autres.

HOME INTERNATIONAL DES AMIES DE LA JEUNE FILLE

Rue Sultan Abd-el-Aziz, Mazarita—ALEXANDRIE

PENSION POUR JEUNES FILLES

PRIX: P.T. 10 à 25 par jour suivant la chambre Proximité de la mer Tél. 28056, En ville Bureau de Placements ouvert tous les jours de 10-12 a.m., sauf le Jeudi et le Dimanche

SPECO Travaux Spéciaux de Construction

LE CAIRE

32, Sharia Malaka Farida Téléphone 59594, B.P. 719

BUREAU TECHNIQUE - ENTREPRISE - PROJETS - EXPERTISES

Travaux hydrauliques, fluviaux et maritimes Fondations

Béton et Béton armé dans toutes leurs applications

Travaux de protection contre:

Infiltrations - Gaz et Liquides corrosifs - Chaleur - Son

Travaux au «Gunit» (projection de mortier à l'air comprimé)

Injections de ciment

Reconstructions et réparations



EGLISE PROTESTANTE D'ALEXANDRIE

14, rue de la Poste (Tél. 24249).

DIMANCHE 29 NOVEMBRE 10 h. 15 a.m. Culte en allemand.

Pour tout ce qui concerne l'Eglise, prière de s'adresser au pasteur Widmer, Tél. 24249 ou R. 1802.

EGLISE EVANGELIQUE DU CAIRE

39, Avenue Fouad 1er

DIMANCHE 29 NOVEMBRE 10 h. 15 — Ecole du Dimanche. 11 h. — Culte: QUE DOIT L'EGLISE A SA JEUNESSE? — Présentation des catéchumènes.

VENDREDI 27 NOVEMBRE, à 6 h. 30, à l'Oriental Hall, quatrième conférence de la série sur «Le Christianisme et l'ordre du monde»: «LA COLLABORATION — DANS LE DOMAINE ECONOMIQUE — DES DIVERS GROUPEMENTS D'UNE MEME NATION», en anglais (précédée d'un résumé français), par S.E. Saba Bey Habachi, ancien Ministre du Commerce.

DONATIONS

Don versé à la mémoire de Mme Vve A. Bless-Baerlocher en faveur de la Société Suisse de Secours d'Alexandrie: M. E. W. Muller ... P.T. 100 Nos remerciements au généreux donateur.

PETITE ANNONCE

Personne sérieuse, Suisse, demande à titre permanent et en famille au centre de la ville, belle chambre avec balcon sur la rue, chauffage-bain ainsi que petit déjeuner et déjeuner. Faire offres et prix à: A. BACLE, B.P. 48, LE CAIRE.

DEFILE DE MANNEQUINS CHEZ BAMCO

La Direction des Etablissements Bamco a l'honneur d'inviter sa clientèle au Défilé de Mannequins qui aura lieu demain à 11 h. a.m. et à 4 h. p.m. en ses locaux au 14 rue Chérif pacha à Alexandrie et au cours duquel les dernières créations d'hiver en robes, manteaux, costumes-tailleurs et accessoires seront présentés.

LANGUES FRANÇAIS ANGLAIS ARABE ALLEMAND ITALIEN ALEXANDRIE LE CAIRE HELIOPOLIS STENO DITMAN - DUPONT DACTYLO COMMERCE COMPTABILITE VIVANTES

Ami, sais-tu qu'en Helvétie au sein d'un continent maudit, libre, fort et calme l'on vit? Qu'ici, d'un à l'autre lundi, qu'on travaille ou qu'on officie, il est un fait, sans contredit: On ne croit plus qu'en l'Helvétie pour placer ses marabdis, sa confiance et ses roupiés, qu'on soit riche ou gagne-petit, je le prétends, soutiens, redis, sous forme d'Assurance-Die, auprès de l'Helvétia-Die.

BANQUE MISR

Société Anonyme Egyptienne
Inscrite au Rég. du Com. du Caire sub. No. 2
Fondée en 1920.

Siège Social: LE CAIRE — 151, Rue Emad el Dine.
Succursale: ALEXANDRIE — Rue Stamboul

Toutes Opérations Bancaires
Caisse d'Epargne
Service de Coffres-forts Privés

Agences en Egypte:

- Le Caire: Mousky, Rod-el-Farag, Atar el Nabi.
- Alexandrie: Bourse de Minet el Bassal, Damanhour.
- Tanta: Chebin el Kom, Benha
- Mehalla-el-Kobra
- Mansourah: Zagazig, Mi, Ghamr.
- Fayoum: Beba, Choumet Boch, El Fachn.
- Beni-Souef: Maghagha, Beni Mazar, Mallawy, Samallout, Abou Korkas.
- Minia: Deirout, Sohag, Guerga, El-Kaoussia, Abou-Tig, Manfalout, Tima.
- Assiout:

BANQUE OTTOMANE

FONDÉE EN 1863

CAPITAL ... Lstg. 10.000.000 VERSE ... Lstg. 5.000.000
RESERVES ... Lstg. 1.250.000

LONDRES MANCHESTER ISTANBUL

AGENCES EN EGYPTE:

ALEXANDRIE — LE CAIRE — MOUSKY — ISMAILIA — MINIEH
— PORT-SAID — MANSOURAH — GENEIFA — PORT-TEWFIK.

Agences dans toutes les Pr incipales villes de:

TURQUIE — CHYPRE — IRAK — IRAN
PALESTINE — TRANSJORDANIE.

La BANQUE OTTOMANE traite toutes sortes d'Opérations de Banque.
R.C. Alexandrie 143

CONFITURES GROPPI

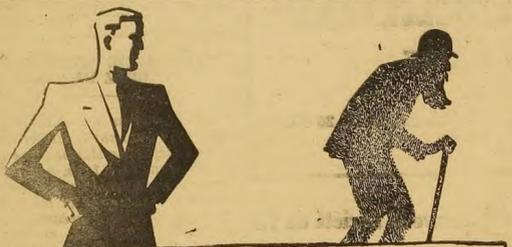
en pot de 1 lb. P.T.

Coings	12
Dattes	8 1/2
Figues	8 1/2
Fraises	9 1/2
Mangues	12
Roses	9
Oranges Marmelade	8 1/2
Abricots	9 1/2

EN VENTE CHEZ

"GROPPI" & "A L'AMERICAIN"

R.C. 166.



SONGEZ

PLUS TARD!

ASSUREZ-VOUS

LA GENEVOISE

COMPAGNIE D'ASSURANCES
SUR LA VIE

FONDÉE EN 1878

Immeuble propriété

de «La Genevoise»

Directeur pour l'Orient :

Dr. Georges VAUCHER

21, Avenue Fouad I, Le Caire

Agents Généraux à Alexandrie:

MM. A. G. BERKETTI & Co., 30, rue Chérif Pacha.

Capital et réserves : 220 millions de francs suisses

«La Genevoise» a investi en Egypte plus que 100 0/0 des réserves des assurances contractées dans ce pays.

De plus, la fortune libre de la Compagnie placée en Suisse, constitue une garantie supplémentaire pour tous ses assurés.

S. A. E. "PHAROS"

Capital entièrement versé L.E. 25.000
R.C. No. 171 Alex.

Siège: ALEXANDRIE, 4, Boulevard Saad Zaghloul
Succursales: LE CAIRE — PORT-SAID — SUEZ.

Déménagements Locaux par Fourgons Capotonnés
Emballages de Mobilier en Caisses et en Cadres (Liftvans)
Forfaits de Transport pour et de toutes les principales villes du monde
Dédouanements — Transits — Expéditions — Assurances

Un plus grand roman historique -- Une biographie plus entraînante qu'un roman.

(suite de la page 1)

C'est qu'ils cingent tout naturellement vers l'imprudence, vers l'imprudent. Mais reconnaissons que c'est en général pour le bien de leurs âmes. Où auraient-ils compris que la religion est moins une loi qu'une grâce, si Lavater ne s'était penché sur eux, dans la maison de leur grand-mère? Ah! le profil, la démarche, l'élan, le cœur de Lavater jeune, du Lavater de toujours, quelle charmante vision Faesi a su nous en donner! A côté du beau livre de Mary Lavater, paru naguère, est-ce que tels chapitres de ce récit ne sont pas encore un monument à la louange d'un de nos saints protestants? Et nécessairement, l'un des héros, dans telle heure difficile, rencontrera le malchanceux, l'homme aux bas mal tirés, Pestalozzi, qui saura lui rendre courage en la vie. Tous les trois, à l'heure des premiers appels de l'amour, ne se rencontreront-ils pas dans cette propriété du Paradis, au-dessus du lac, où Salomon Hess, en rupture définitive avec sa ville et sa parenté, élève ses trois filles selon les idées de Rousseau et les exemples de Plutarque, dans une lueur d'idylle qui fait presque pâlir les églogues de Gessner?

Eh oui, Gessner, Salomon Hess, Pestalozzi, Lavater, vous les rencontrerez tous, les idéalistes et les grands cœurs d'alors, en marge de la Cité des pères. Et n'allez pas croire que leur intervention semble au lecteur artificielle. Tout est merveilleusement préparé. Toute cette histoire est combinée avec une habileté étonnante. Les gens, les lieux, les circonstances, les descriptions de nature tiennent dans un équilibre presque parfait — presque trop parfait — (il n'y a que le chapitre du Paradis qui soit un peu long).

Enfin, heureusement que nous pouvons attendre une suite. Qu'elle ne tarde pas trop, de grâce.

Le troisième gros bouquin que nous apporte la saison (avec celui de Welfi et celui de Faesi), c'est Catherine et Vame russe (2) de Mary Lavater-Slo-man. Pour en parler congrûment, il faudrait avoir lu les historiens russes, allemands, français, anglais, sur l'héroïne, avoir dépeillé je ne sais combien de tonnes de correspondances, dont trois ou quatre seulement me sont familiers. Mary Lavater a fait tout cela, et je m'assure qu'elle a tenu compte d'auteurs que les biographies de Pierre le Grand ou de Catherine II ont rarement feuilletés. Mary Lavater a vécu en Russie, avant et pendant la Révolution: elle a donc aussi à son service un immense matériel d'impressions, que les historiens de métier feront bien de ne pas sous-estimer.

Il y a ici quelque chose d'assez rare. Nous aurions fait, vous ou moi,

cette grande biographie de Lavater, le Génie du cœur, que nous serions demeurés plusieurs mois, peut-être des années, à reprendre haleine, et à digérer le succès d'un volume qui fut un gros succès de librairie. Tandis que Mary Lavater n'a fait que rendre un peu plus complet le silence de sa maison, laissant résonner le téléphone dans le vide durant des quarts d'heure, et elle s'es, ruée incontinent sur le mystère Catherine, et celui qui en est inséparable, le secret de la Russie à travers les temps. Je voudrais pouvoir vous dire comment elle amasse, comment elle classe ses fiches. Je voudrais surtout — pour narguer votre envie, et la mienne — vous placer devant les ressources et la splendeur fraîcheur de sa mémoire (que les uns aient la mémoire étanche et les autres la mémoire trouée, voilà ce qui fait de plus criantes inégalités parmi les hommes), vous faire assister à son labeur aussi précis et soigné qu'il est accompli dans l'enthousiasme et la jeunesse d'âme.

On n'attend pas que je résume ici la carrière la plus énorme et la plus réussie — en dépit d'indiscibles peines — que puisse offrir l'histoire européenne. Je n'ai pas même le temps de vous montrer, sur le fond le plus cru de barbarie et de démenace, un des visages les plus civilisés qu'aient produits le dix-huitième siècle. Toute cette impériale aventure est rendue avec une ingéniosité, un tempérament, un plaisir, une élégance une vaillance, qui forment un mélange bien précieux de vertus littéraires. C'est de l'histoire — et qui rectifie pas mal d'erreurs, à ce qu'il me semble, — et c'est une histoire qui ne vous laisse pas le temps de souffler.

A mes lecteurs de langue française, je me réjouis de pouvoir dire: voilà une belle langue, et qui n'est pas difficile. Et qu'ils ne négligent pas — dans leur impatience de rencontrer la jeune héroïne en partance pour Moscou — l'épique résumé que Mary Lavater nous fait de l'histoire russe avant la grande Catherine.

Charly Clerc.

(1) Robert Faesi, Die Stadt der Väter (Ed. Atlantis à Zurich).
(2) Katharina und die russische Seele (Ed. Morgarten, Zurich) in 80, 520 pages.

PASTROUDIS

Le seul coin de Paris en Egypte
CUISINE FRANÇAISE
SERVICE FRANÇAIS
BAR AMERICAIN

MONTRES

DE QUALITE
chez
O. DUSONCHET & FILS
2, Av. Fouad Ier, LE CAIRE
Maison suisse fondée en 1896

FRED STABLE, SON & Co.

Importateurs: charbon de terre.
Exportateurs: graine de coton.
Agents Maritimes.
Agents d'Assurances, Compagnies:
The PHOENIX ASSURANCE COY.
Ltd. of London (Incendie),
NATIONAL INSURANCE Co of Egypt
(Vie et Automobiles).
BUREAU: 14, Rue Port Saïd.
B.P. 1532. Rég. Comm. 28144.
Téléphones: 28755 et 28896.

The Tractor & Engineering Co. S. A. E.

(incorporating MOSSERI, CUIRIEL & Co.)

ALEXANDRIE: 7, Rue de la Gare du Caire
LE CAIRE: 140, Rue Emad el Din

AGENTS DES MAISONS:

MARSHALL, SONS & Co. (Successors) Ltd.
Gainsborough.
INGERSOLL-RAND Co. Ltd. - Londres.
THE GENERAL ELECTRIC Co. Ltd. Londres.

UNE VOITURE SUR LA ROUTE

VAUT MIEUX QUE



2 A LA FERRAILLE

Employer de préférence



SAVOY PHARMACY

NORTON & Co

en face National Bank, LE CAIRE
Pharmacie de Confiance
Exécution soignée des Ordonnances
— Prix très modérés —

Macdonald's



Special Soda Water
Makes a Good Drink Taste Better

MACDONALD'S MINERAL WATERS
3, Sharia Cattaoul, Tel. 5272, CAIRO.

Etablissement d'Horticulture

FLOREAL

Maison Principale,
8, Rue Chérif Pacha
Succursale
10, Rue Fouad Ier
Tél. 27730. — Alexandrie

ABONNEMENTS

pour Plantes d'appartements

DÉCORATIONS

pour Fêtes et Mariages.
Fleurs, Corbeilles et Couronnes

IMPRIMERIE WAHBA

31, Rue Fouad Ier, 31
LE CAIRE
Tél. 57519. R.C. 23700

TOUTES SORTES D'IMPRES-
MES — REGISTRES — EN-
VELOPPES. — PAPETERIE
RELIURE



MIEL PUR

ABADIEH
REINHART

El Hawaber Dakalieh
Représentant à Alexandrie:
M. SURBECK
Représentant au Caire:
M. SCHOTT

CHRISTO CASSIMIS



LES CIGARETTES
DES
BONS FUMEURS

R.C. Alex. No. 18143

Joseph FRIGIERI

BRITISH FIRM
6, St. Mark Street
ALEXANDRIA
R.C. 22061 Alex. Tél. 23337

IRONMONGERY
AND GENERAL HARDWARE
STORE

CARPENTER'S
AND MECHANICAL TOOLS,
GARDEN IMPLEMENTS.

YALE LOCKS
AND PADLOCKS, etc., etc.

Préservez votre santé

en buvant

Les Eaux Gaseuses
N. SPATHIS

La boisson saine et rafraichis-
sante par excellence

BARCLAYS BANK (DOMINION, COLONIAL AND OVERSEAS)

LONDON Offices:
29, Gracechurch Street, E.C. 3, Circus Place, London Wall, E.C. 2.
Oceanic House, 1, Cockspur Street, S.W. 1.
CAPITAL SUBSCRIBED £6,975,500 — Capital Paid Up £4,975,500
Reserve Fund £ 2,600,000
C. R. Alexandria No. 92
OVER 500 BRANCHES
Egypt, Sudan, Palestine, Cyprus, Eritrea, Ethiopia, Union of South Africa, Rhodesia, Kenya, Uganda, Tanganyika, Portuguese East Africa, Nyasaland, South West Africa, British West Africa, British Guiana, Mauritius, Liverpool, Manchester, Gibraltar, Malta and New York.
HEAD OFFICE: 54, LOMBARD STREET, LONDON, E.C. 3.
BARCLAYS BANK (Canada), Montreal and Toronto.
The Bank acts as Correspondent for Home, Colonial and Foreign Banks.
AFFILIATED TO BARCLAYS BANK Ltd. (TOTAL RESOURCES EXCEED Lstg. 500,000,000)

Société Commerciale Belgo-Egyptienne

Société Anonyme Egyptienne
Ancienne Maison J. GHYSELEN
ALEXANDRIE, 4, Rue Chérif Pacha
B.P. 654
Succursale au Caire: 18, Rue Adly Pacha — B.P. 127 — Tél. 59626 Reg. Comm. 936

Charbons, Engrais Chimiques, Dédouanages, Transports, Représentations Commerciales et Industrielles.

Agents et Distributeurs en Egypte du
CENTRAAL STIKSTOF VERKOOPBUREAU
LA HAYE (HOLLANDE)
(Sulfate d'Ammoniaque, Nitrate de Chaux, etc.)

Banque Belge et Internationale en Egypte

Société Anonyme Egyptienne
Autorisée par Décret Royal du 30 Janvier 1929
R.C. Caire No 39 — R.C. Alex. No 692
Capital souscrit... L.E. 1.000.000
Capital versé... L.E. 500.000
Siège Social au Caire: 45, Rue Kasr El Nil
Siège à Alexandrie: 10, Rue de Stamboul
« Traite toutes opérations de Banque »

LES MALADIES CONTAGIEUSES

sont ordinairement transmises par les insectes.
Prenez vos précautions, détruisez les mouches, moustiques, puces, cafards, etc. en employant l'Insecticide.

RAMTOX

Pour vous préserver des piqûres des insectes et des brûlures du soleil employez le

SUN TAN OIL « VICTORY »

Pour détruire les insectes sur les plantes de votre jardin et du potager pulvériser avec du

GOLDEN 90

Tous ces produits sont offerts par la

Société du Naphte S.A.
A. I. MANTACHEFF & CIE.

Chauffez-vous et faites

votre cuisine au gaz

CHAUFFE-BAIN depuis P.T. 1200
1er versement P.T. 210, et 11 mensualités de P.T. 90
CUISINE AVEC FOUR depuis P.T. 730
1er versement P.T. 125, et 11 mensualités de P.T. 55

LEBON & Cie.

Rue Sidi Metwalli No. 14 — ALEXANDRIE

IONIAN BANK LIMITED

Fondée en 1839
Siège Social: 25/31, Moorgate, LONDRES E.C. 2
Capital autorisé: £ 1,000,000. Capital Souscrit et versé: £ 600,000
Fonds de Réserve: £ 75,000
Succursale en Egypte: 10, Rue Adib, ALEXANDRIE
Agences: Benha, Beni-Suef, Damanhour, Fayoum, Mansourah, Minieh, Tanta, Zagazig.

Succursales et Agences en GRÈCE et à CHYPRE

Toutes opérations de Banque. Caisse d'Epargne.
R. O. No. 374 — Alexandria.

CREDIT LYONNAIS

FONDÉ EN 1863.
AGENCES EN ÉGYPTE SOUS
L'ADMINISTRATION DU SIÈGE DE LONDRES
ALEXANDRIE - LE CAIRE-MOUSKY - PORT-SAID
R.C. 136 R.C. 2361 R.C. Canal 113
TOUTES OPÉRATIONS DE BANQUE
COFFRES-FORTS EN LOCATION AU CAIRE ET A PORT-SAID

DEWAR'S

WHISKY

IMPRIMERIE PROCACCIA, 30 Rue Salah El Dine — Tél. 22564